

**Fixant la liste des candidats admis à participer à  
l'épreuve écrite  
de l'examen professionnel d'accès au grade de  
RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL de 2<sup>ème</sup> classe  
(au titre de la Promotion Interne)**

≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈

Nous, Jean-Dominique BOURDIN, Président du Centre de Gestion de la Manche,

Vu, la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu, la Loi n°84-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu, la Loi n°2019-828 du 06 Août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu, le Décret n°2020-523 du 04 Mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu, le Décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion

Vu, le décret n° 2013-593 du 05 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu, le décret n° 94-163 du 16 février 1994 ouvrant aux ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu, le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu, le décret n° 2012-924 du 30 Juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux,

Vu, le décret n°2012-939 du 1<sup>er</sup> Août 2012 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès au grade de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe par la voie de la promotion interne,

Vu, notre arrêté n°2022-043 du 28 Janvier 2022 portant organisation d'un examen professionnel de RÉDACTEUR TERRITORIAL – au titre de la promotion interne.

## **A R R Ê T O N S**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup>**

La liste des candidats admis à participer à l'épreuve écrite de l'Examen Professionnel de RÉDACTEUR TERRITORIAL Principal de 2<sup>ème</sup> classe qui se déroulera le Jeudi 22 Septembre 2022 à la Salle « Condé Espace » de Condé sur Vire, au siège du Centre de Gestion à Saint-Lô ainsi qu'au Centre de Gestion du Calvados est arrêtée comme suit :

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
ANNE	Aurélie
ASRI	Samira
AUBER	Jessy
BAUDRY	Elodie
BAZIRE	Joelle
BEAUDET	Manuella
BELLÉE	Julie
BENSABEUR	Emilie
BERNARDIN	Aurélie
BESNIER-LAIR	Sandrine
BESSELIEVRE	Julie
BINET	Mylène

BITEUR	Sandrine
BIZET	Sandrine
BONTHONNOU	Olivier
BOUDESSEUL	Yves
BOUÉ	Mathilde
BREGEON	Eddie
CHAOU	Julie
CHARTRIN	Floriane
CHAUVEL	Isabelle
CHEVALIER	Julie
CHOTTARD-SALLOT	Emilie
CHURIN	Aline
COMMEUREUC	Marc
COUILLARD	Fabienne
DAVID	Fabienne
DAVID	Mélanie
DAVIS	Fanny
DEBROISE	Myriam
DÉCARITÉ	Christelle
<b>DEHOUX</b>	<b>Céline</b>
DELAMARRE	Emilie
DELAVAL	Aurelie
DELHOMME	Virginie
DEMEZ	Myriam
DENIAUX	Nathalie
DENOS	Virginie
DEPOIX	Florence
DEVE	Jennifer
DOREY	Patricia
DRICI	Mélanie
DRUART	Solveig
DUARTE	Maud
EL KATTOUSSI	Maryline
ENIE	Gaelle
ESSELINE	Marie
EUDE	Delphine
EUTROPE	Sandra
FERNANDES	Anna-Maria
FONTAINE	Emilie
FOURRE	Nelly
FREMIN	Anne-Lise
FREMONT	Camille
GARDIE	Valerie
GEFFROY	Geraldine
GERVAISE	Sandrine
GILLES	Christelle
GILLET	Estelle
GLÉMOT	Marie-Noëlle
GOUPIL	Christelle
GUERINEAU	Nadia
GUESPIN	Nathalie
GUILLEMER	Sylvie

GUILLON	Gaëlle
HAU	Sandra
HEMONET	Sylvie
HERVIEU	Armelle
HOHOL	Maria-Louisa
HUBLIN	Véronique
JEANNE	Julie
JOSSEAUME	Maggy
JOUBERT	Severine
JOUQUAND	Catherine
JOUVIN	Sandrine
JULIEN	Mélissa
KORCALA	Sandrine
KOSTRZEWA	Sandrine
LACOMBE	Magali
LAGALLE	Stéphanie
LAGOUDE	Virginie
LAISNEY	Sarah
LAMBERT	Sylvie
LAMOUR	Corinne
LAPERSONNERIE	Aurore
LARDEUX	Elodie
LAROCHE	Bernard
LAUNAY	Annie
LE BARS	Mikaël
LE BARS	Solène
LE GENTIL	Christine
LE MOUËLLIC	Maëlle
LECOINTRE	Betty
LECOMTE	Amélie
LEFEVRE	Magalie
LEFRANÇOIS	Stéphanie
LEMESLE	Stéphanie
LEMIERE	Emilie
<b>LENORRY</b>	<b>Sandrine</b>
LEPAINTEUR	Patricia
LEROSIER	Catherine
LEROUX	Emilie
LEROY	Florence
LESEIGNEUR-GLORON	Aicha
LETOUPIN	Dominique
LY	Som Nang
MACHETEL	Corinne
MAFFARD	Stéphanie
MAHROUCH	Lamia
MARICHAL	Laurene
MARIE	Clelia
MEHEUST	Sophie
MENEGHINI	Corinne
MENEUX	Aurélie
MERIENNE	Celine
MEZERETTE	Alison

MOINS	Séverine
MONSALLIER	Hélène
MOREAU	Laëtitia
MORETTI	Corinne
MORICE	Agnes
MORICET	Ludovic
MOY	Solenne
<b>NEROS</b>	<b>Karine</b>
NORMAND	Virginie
NOS	Floriane
OLIVIER	Karine
<b>OULHEN</b>	<b>Myriam</b>
PERDEREAU	Laurie
PEROT	Solène
PERRAY	Aline
PESNEL	Maryline
PICOT	Laetitia
PIROU	Judith
POINTEAU	Hélène
POIRIER	Valérie
PONS	Claire
POTVIN	Natacha
PUYOO	Cécile
RACINAIS	Lolita
RAVENEL	Katia
<b>RECROIX</b>	<b>Virginie</b>
REFFAY	Tiffany
RENARD	Myriam
RENAULT	Magali
RÉNIER	Marina
RETIERE	Isabelle
REVEL	Isabelle
RIVET	Corinne
ROGER	Karine
ROQUAIN	Caroline
ROULIER	Anne
ROUSSE	Virginie
ROYNEL	Julia
SAITER	Isabelle
SALEMBIEN	Lydie
SCELLES	Audrey
SEMINIAKO	Corinne
SICHEL	Mathilde
SUZANNE	Clothilde
TINET	Ophélie
TUMOINE	Bertrand
VAULOGE	Laurence
VINGTROIS	Nadège
ZARIFIAN	Caroline

**ARTICLE 2**

Les candidats qui apparaissent en bleu sont admis à concourir sous réserve de présenter la ou les pièces manquantes à leur dossier d'inscription au plus tard le jour de la première épreuve écrite, soit le 22 Septembre 2022.

**ARTICLE 3**

Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera :

- transmise à Monsieur le Préfet de la Manche,
- affichée dans les locaux du Centre de Gestion de la Manche.

Fait à Saint-Lô, le 15 Septembre 2022

Le Président,

Jean-Dominique BOURDIN.